

Fiche de prêt de la Becasine

Ce document reprend les conditions de prêt et d'utilisation de la Becasine. Il est à faire remplir et signer par chaque personne qui emprunte la Becasine.

Nom et coordonnées de la structure propriétaire :

Parc naturel de l'Ardenne méridionale
Rue de la Station, 1C – 6850 Paliseul
Tél. : 061 46 03 44
info@ardenne-meridionale.be

Nom et coordonnées de la structure prêteuse :

Office du tourisme de Wellin
Grand Place, 2 – 6920 Wellin
Tél. : +32(0)84 41 33 59
tourisme@wellin.be

Objet du prêt :

La Becasine est mise gratuitement à disposition des citoyens, touristes ou structures intéressées afin de promouvoir un tourisme accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cet outil permet de véhiculer des PMR lors de promenades dans la nature, sur des chemins campagnards ou forestiers. Elle permet également de participer à des marches organisées. La Becasine est adaptée pour le tout-terrain.

Nom et coordonnées de l'emprunteur :

Nom + Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Adresse mail :

Nature de l'activité et public cible :

Nature et description de l'activité pour laquelle a lieu le prêt de la Becasine :

.....
.....

Public cible :

Période de prêt :

Date et heure d'enlèvement du matériel :

Date et heure de restitution du matériel :

Description du matériel mis à disposition :

L'outil « Becasine » est composé de :

- Deux roues
- Un support en métal pour placer les roues (repose-pieds intégré)
- Un support en métal + un support en bois constituant la structure du siège
- Quatre bras en bois (quatre pièces en bois + quatre attaches) pour pousser la Becasine
- Un coussin en tissu pour le siège
- Une ceinture
- Une sacoche en tissu s'accrochant sur les montants en bois
- Différents accessoires complémentaires (entourer ceux qui sont prêtés) :
 - Une sangle pour pieds
 - Un harnais
 - Un rehausse pied (16 cm)
 - Un rehausse pied (8 cm)
 - Un coussin réducteur
 - Une poignée pour trail (la paire)
 - Une sangle pour la poitrine
 - Deux bras avant courts en bois

État des lieux réalisé avant la mise à disposition :

Commentaires éventuels sur l'état du matériel :

.....
.....
.....

L'ensemble du matériel sera passé en revue avec l'emprunteur au moment de la mise à disposition et une explication sera donnée quant au montage et démontage de l'outil.

Caution d'emprunt :

Le prêt de la Becasine est gratuit. Une caution de 50 € est toutefois demandée à l'emprunteur. Celle-ci lui sera restituée lors du retour du matériel en état, à la date et l'heure prévue. Dans le cas contraire, elle ne lui sera pas rétribuée et pourra s'accompagner d'autres frais (voir ci-dessous).

En plus de cette caution, une copie de la carte d'identité de l'emprunteur sera également réalisée.

Dans le cas où l'emprunteur est une structure/organisation, la caution de 50€ ne sera pas demandée. Ceci ne l'exempte cependant pas des engagements et conditions d'utilisation repris ci-dessous.

Engagements de l'emprunteur et conditions d'utilisation de la Becasine :

- L'emprunteur s'engage à utiliser la Becasine avec précaution et en bon père de famille. Il lui revient la responsabilité de ne pas faire un usage de l'outil pouvant mettre en péril ses utilisateurs (passager et personnes poussant l'outil) ou des tiers.
- L'emprunteur s'engage à ce qu'au moins une personne majeure soit présente pour l'encadrement de l'utilisation de l'outil et à ce qu'une seule personne à la fois ne prenne place sur le siège de la Becasine.
- Il revient à l'emprunteur d'estimer si la becasine et les accessoires qui la composent permettent de transporter la personne qui prendra place sur l'outil en fonction de son état de santé.
- La ceinture de sécurité doit être attachée.
- Lors de courtes promenades, une personne seule peut pousser la Becasine. Cependant, dans le cadre de longues marches, une équipe de minimum quatre personnes en bonne forme physique est recommandée pour pousser la Becasine.
- L'emprunteur s'engage à restituer le matériel à la date et à l'heure prévues ci-dessus. En cas de non restitution du matériel emprunté dans les 72 heures suivants la fin de la période de l'emprunt et sans réponse aux tentatives de contact de la structure prêteuse à l'égard de l'emprunteur, le matériel sera considéré comme volé. La structure prêteuse se réserve alors le droit de réclamer le paiement des frais correspondants à l'achat du matériel emprunté à l'emprunteur.
- En cas de dégradation du matériel constatée du fait de l'emprunteur (hors usure normale), les frais de remise en état de la Becasine seront à sa charge.
- L'emprunteur est conscient que la structure prêteuse (Office du tourisme de Wellin) et la structure propriétaire de la Becasine (Parc naturel de l'Ardenne méridionale) ne peuvent être tenues responsables de vices éventuels liés à la fabrication de la Becasine.
- L'emprunteur s'engage à assurer la garde de l'outil. Il s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition.
- L'emprunteur s'engage à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel emprunté à la structure prêteuse dans les plus brefs délais et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'évènement.
- Il est interdit pour l'emprunteur de louer la Becasine à une autre personne durant la période de prêt.
- Avant toute utilisation, l'emprunteur s'engage à lire et respecter la notice de montage et d'utilisation jointe à cette fiche de prêt.

L'emprunteur ne pourra donc tenir responsable l'Office du tourisme de Wellin (structure prêteuse) et le Parc naturel de l'Ardenne méridionale (structure propriétaire) :

- Des dommages matériels causés lors de l'usage de la becasine (dommages causés à la becasine elle-même ou à d'autres matériels)
- Des dommages qui pourraient être causés aux usagers de la Becasine ou à des tiers

Fait à Wellin, en deux exemplaires originaux, le

Signature de la structure assurant le prêt
(Nom, Prénom)

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature de l'emprunteur
(Nom, Prénom)

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »